

Arrêté : 2023 07 A481

## ARRÊTÉ PERMANENT Règlementant la circulation et le stationnement

**Vu** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 à L.2213-5

**Vu** le code pénal notamment les articles R610-5 et R644-2

**Vu** le code de la route, notamment les articles R411-1 à R411-5 et R411-7 à R411-8 et R417-1 à R417-13

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes

**Vu** l'arrêté interministériel du 07 juin 1977, approuvant le livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment les articles 55, 55.1, 55.2, 55.3

**Considérant** qu'il appartient au Maire, d'assurer le bon ordre, la sureté publique, la sécurité publique et la salubrité publique

**Considérant** la nécessité de réglementer le stationnement, et la circulation dans certaines rues de la commune, d'assurer la sureté et la commodité du passage dans les rues et voies publique

**Considérant** qu'il est nécessaire d'aménager une commune avec des signalisations convenables aux lieux

**Considérant** qu'il convient de prévenir les accidents de la circulation située dans la commune de Pontvallain

### ARRÊTONS

#### ARTICLE 1 – Stationnement à Pontvallain

Les lignes jaunes continues interdisant le stationnement et l'arrêt de véhicules dans la rue du 8 Mai doivent être strictement respectées pour des raisons de sécurité (croisement de véhicules, accès aux rues adjacentes...) sous peine d'amende.

Localisation des lignes jaunes :

- Du 15 au 17 rue du 8 Mai
- Du 21 bis au 23 rue du 8 Mai
- Du 22 au 24 rue du 8 Mai
- Du 30 au 36 rue du 8 Mai

**ARTICLE 2** – Le présent arrêté prendra effet dès l’affichage

**ARTICLE 3** – La brigade de Gendarmerie de Pontvallain est chargée de l’exécution du présent arrêté

Fait à Pontvallain, le 11/07/2023

Le Maire-Adjoint, Patrice BOUTTIER



**DIFFUSIONS**

- Groupement de Gendarmerie de Pontvallain